

18/03/2025



Nature de l'acte :
Institution et vie
politique

OBJET :

Délégation de fonctions
et de signature aux
adjoints et
délégation de fonctions
aux conseillers délégués

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 18/03/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 18/03/2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Alain LAPACHERIE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

Vu la délibération n° 2025.024 du 13/03/2025 décidant de réduire le nombre d'adjoints à 6 ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire ou par des conseillers délégués afin que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais ;

ARRÊTE

- **Article 1^{er}** – Toutes les dispositions définies par l'arrêté n° 2020.042 du 5 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints et délégation de fonctions aux conseillers délégués sont abrogées.
- **Article 2 – Délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints au Maire**
 - 1) Je délègue à M. PAROUTOT Dominique, 1^{er} adjoint, chargé du sport, de la culture et de la vie associative, sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions portant sur les domaines suivants :
 - la gestion des équipements sportifs, culturels et de loisirs ;
 - le suivi de toutes les manifestations culturelles ou sportives ;
 - la gestion et le suivi des subventions aux associations.Cette délégation permet l'instruction et la signature de tous les actes décisionnels, courriers et tous documents relatifs aux domaines précités.
 - 2) Je délègue à Mme OUMEDJKANE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe, chargée des finances, du défi climatique et de la transition écologique, de la démocratie participative et de la vie des quartiers, de la communication et de la relation avec la presse, sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions portant sur les domaines suivants :
 - les affaires budgétaires et financières (budgets, fiscalité, programmation financière, gestion des emprunts et de la trésorerie, ordonnancement des dépenses et émission des titres de recettes) ;
 - les actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie comprenant la réflexion et l'intégration des objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre et la conversion vers des énergies renouvelables ;
 - la concertation et l'information des habitants dans les quartiers ;
 - la création de conseils consultatifs. la gestion urbaine de proximité ;

18/03/2025

Suite n° 1

- l'élaboration et le suivi des outils de communications communaux ;
- les relations avec les divers médias.

Cette délégation permet l'instruction et la signature de tous les actes décisionnels, courriers et tous documents relatifs aux domaines précités.

3) Je délègue à M. CENDRA-TERRASSA Michel, 3^{ème} adjoint, chargé des affaires scolaires et périscolaires, sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions portant sur les domaines suivants :

- la gestion des groupes scolaires et de toutes les activités relatives au 1^{er} degré d'enseignement ;
- la restauration scolaire et les activités périscolaires y compris l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes ;
- La promotion et les animations en faveur de la jeunesse.

Cette délégation permet l'instruction et la signature de tous les actes décisionnels, courriers et tous documents relatifs aux domaines précités.

4) Je délègue à Mme JUGIE Martine, 4^{ème} adjointe, chargée des risques majeurs, de l'urbanisme, de la voirie, des réseaux et des bâtiments, sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions portant sur les domaines suivants :

- la coordination des actions concernant la prévention des risques majeurs d'origine technologiques et naturels ;
- la gestion de la planification urbaine (révision, modification du PLU) ;
- le suivi de l'instruction des droits des sols (PA, PC, DP, CU...) ;
- la gestion de la voie publique et des réseaux d'eaux pluviales (travaux, opérations de sécurité, sécurité routière, numérotation et dénomination), éclairage public, mobiliers urbains ;
- la gestion, l'entretien et les travaux dans les bâtiments communaux.

Cette délégation permet l'instruction et la signature de tous les actes décisionnels, courriers et tous documents relatifs aux domaines précités.

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 18/03/2025

Date de télétransmission en préfecture : 18/03/2025

5) Je délègue à M. ISELIN Alain, 5^{ème} adjoint, chargé de la sécurité, sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions portant sur les domaines suivants :

- Politique de lutte contre les incivilités (dégradation sur le domaine public, affichage et dépôts sauvages) ;
- Amélioration de la sécurité publique par le suivi et le développement de la vidéosurveillance ;
- Action de médiation pour la réduction des troubles de voisinage ;
- Suivi et développement de l'opération « voisins vigilants » en partenariat avec la gendarmerie.

Cette délégation permet l'instruction et la signature de tous les actes décisionnels, courriers et tous documents relatifs aux domaines précités.

18/03/2025

Suite n° 2

6) Je délègue à Mme TOURNADOUR Marie-Paule, 6^{ème} adjointe, chargée du développement durable, de l'Agenda 21 et des équipements de proximité dans les quartiers, sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions portant sur les domaines suivants :

- La promotion du développement durable à travers la mise en œuvre, le suivi et l'actualisation de l'Agenda 21 communal au regard des impératifs du défi climatique ;
- L'étude, l'implantation et l'aménagement des équipements de proximité issus des demandes remontant des quartiers et des décisions du conseil municipal ;
- Le suivi et l'animation du Parc de Lestrade et ses évolutions en terme d'aménagement ;
- La gestion et l'entretien du cimetière.

Cette délégation permet l'instruction et la signature de tous les actes décisionnels, courriers et tous documents relatifs aux domaines précités.

- **Article 3 – Délégation de fonctions aux Conseillers Délégués**

1) M. LOUBRIAT Denis, conseiller municipal, est délégué à l'agriculture, aux comices et aux marchés. Cette délégation de fonctions lui est donnée uniquement dans ce domaine et concerne les missions suivantes :

- Les actions de promotion et de développement de l'agriculture ;
- La gestion des marchés et des comices.

2) Mme BIGEAT-MARCOU Nathalie, conseillère municipale, est déléguée auprès de l'Adjoint « du sport, de la culture et de la vie associative », à l'animation et aux manifestations. Cette délégation de fonctions lui est donnée uniquement dans ce domaine et concerne les missions suivantes

- la politique d'animations de la commune ;
- la coordination de l'organisation des manifestations et la mise en place des calendriers ;
- les relations avec les associations et les différents partenaires pour les manifestations et animations.

3) Mme DEJEAN Elisabeth, conseillère municipale, est déléguée auprès de l'Adjoint « du sport, de la culture et de la vie associative », aux relations avec les associations et aux bénévoles. Cette délégation de fonctions lui est donnée uniquement dans ce domaine et concerne les missions suivantes :

- Assurer une interface de qualité entre la collectivité et les associations communales afin d'assurer un développement harmonieux de la vie associative et de la vie culturelle ;
- Veiller au développement de la Médiathèque communale ;
- Veiller à la remontée des attentes des associations et leur coordination avec les politiques communales ;
- Encourager le bénévolat pour maintenir et développer le tissu associatif local et culturel.

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 18/03/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 18/03/2025

18/03/2025

Suite n° 3

4) M. BOUDY Olivier, conseiller municipal, est délégué auprès de l'Adjointe chargée des risques majeurs, de la voirie, des réseaux et des bâtiments. Cette délégation de fonctions lui est donnée uniquement dans ce domaine et concerne les missions suivantes :

- Le suivi et la programmation des opérations de maintenance des bâtiments communaux et des contrôles techniques.
- L'élaboration des programmes de travaux sur les bâtiments dans la perspective de leur adaptation au changement climatique et leur suivi opérationnel.
- La modernisation, l'extension et la programmation des travaux sur l'éclairage public en lien avec la FDEE.

- **Article 4** – Les présentes délégations prennent effet à compter de ce jour et prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020.
- **Article 5** – Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- **Article 6** – Le présent arrêté sera publié, notifié aux intéressés et adressé à Monsieur le Sous-Préfet de Brive et à Monsieur le Receveur Municipal.
- **Article 7** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 18 mars 2025

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 18/03/2025

Date de télétransmission
en préfecture : 18/03/2025